



# MAIRIE DE BOULANCOURT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

**Date de convocation :**

17 janvier 2017

**Date d'affichage :**

17 janvier 2017

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 10**

**Pouvoir : 0**

**Votants : 10**

Séance du 26 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur JAIRE, *Maire de Boulangcourt*.

**Présents :** M. JAIRE Eric, Maire,

Mme BELLIOU Elisabeth, Mme DELOZANNE Arminda, Maires adjoints,

M. CHARNIER Jean-Marie, M. CRAPEAU Eric, M. DE FAVERI Angélo, Mme

IMBAULT Stéphanie, Mme LAIR Sandrine, Mme VALERIAUD POUGAT Claire,

M. VIRON Hervé, conseillers municipaux.

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** M. Hervé VIRON

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Répartition des biens propres de la Communauté et détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « Les terres du Gâtinais »
- 2) Désignation des délégués titulaires et suppléants du SIARCE suite à la fusion de cinq syndicats
- 3) Affaires diverses

*Le compte rendu de la précédente séance, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.*

### **Point supplémentaire à l'ordre du jour adopté à l'unanimité des présents :**

- Nomination des délégués titulaires et suppléants par commission de la CCPN

### **Point supplémentaire :**

- 1- **Délibération n° 1-2017 : nomination des délégués titulaires et suppléants par commission de la Communauté de communes du Pays de Nemours**

Il a été désigné comme suit les délégués titulaires et suppléants pour les différentes commissions de la CCPN :

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tourisme	JAIRE Eric	BELLIOU Elisabeth
Aménagement de l'espace et développement durable	JAIRE Eric	CHARNIER Jean-Marie
Infrastructures	CRAPEAU Eric	VIRON Hervé
Développement économique	LAIR Sandrine	VALERIAUD POUGAT Claire
Solidarité territoriale	DELOZANNE Arminda	LAIR Sandrine
Finances	JAIRE Eric	BELLIOU Elisabeth
Mutualisation	VALERIAUD POUGAT Claire	JAIRE Eric
Sports et Loisirs	VIRON Hervé	CRAPEAU Eric

## **2- Délibération n° 2-2017 : répartition des biens propres de la communauté et détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « les Terres du Gâtinais »**

Considérant la dissolution au 31/12/2016 de la Communauté de communes « Les Terres du Gâtinais », il convient d'établir la répartition des biens propres de la communauté et la détermination des conditions de liquidation des compétences :

**Article 1 :** les compétences, collecte et traitement des déchets ménagers et aménagement numérique reviennent de plein droit à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN).

**Article 3 :** les compétences Petite enfance, Transport et gestion de la Gare routière, soutien aux associations sont reprises par les communes.

**Article 4 :** les contrats conclus par la CCTG et les communes seront exécutés par la CCPN et les co-contractants dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties :

- Précision : la gestion Petite enfance RAM est restituée à la commune de La Chapelle-la-Reine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui prendra une convention de gestion et de partage entre les communes concernées ;
- La gestion Petite enfance Multi-accueil est restituée à la commune de la Chapelle-la-Reine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui prendra une convention de gestion et de partage entre les communes concernées ;
- La gestion des transports – gare routière est mise en œuvre par la commune de La Chapelle-la-Reine qui en devient gestionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une convention sera établie entre les communes concernées.

**Article 5 :** le personnel de la CCTG est muté le 20 décembre 2016 vers une autre collectivité locale

**Article 6 :** le Logo et la charte graphique « Les Terres du Gâtinais, le site Web, la conception graphique du 1<sup>er</sup> bulletin de la communauté, le logiciel finances et RH restent la propriété des communes membres.

**Article 7 :** les équipements mis à disposition de la communauté ou acquis par la communauté sont répartis aux communes concernées.

**Article 8 :** l'actif de la CCTG est affecté aux communes concernées.

**Article 9 :** Il est restitué aux 9 communes rejoignant la CCPN la part de l'étude menée par la CCTG pour l'extension des 7 communes à la future communauté d'agglomération, au prorata de leur nombre d'habitants ; part de l'étude portée par les 9 communes 12 403,42 € pour 3572 habitants, soit une participation de 403,58 € pour la commune de Boulancourt.

**Article 10 :** le solde prévisionnel à répartir entre les communes au prorata du nombre d'habitants est de 158 069,95 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la répartition des biens propres de la communauté et la détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais ».**

## **3- Délibération n° 3-2017 : Désignation des délégués titulaires et suppléants du SIARCE suite à la fusion de cinq syndicats**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-DRCL/922 du 19/12/2016 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE).

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de Boulancourt auprès du SIARCE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les délégués suivants :

Titulaires :

- M. CHARNIER Jean-Marie
- M. DE FAVERI Angélo

Suppléants :

- M. JAIRE Eric
- M. VIRON Hervé

#### **4- Affaires diverses :**

a- REZO POUCE (PNRG) :

Le Parc organise un système d'autostop en partenariat avec REZO POUCE. Ce système permet de rendre l'auto-stop accessible à tous, en sécurisant son accès via une identification des conducteurs, des passagers et des arrêts. La commune envisage de mettre ce service en place.

Mme Sandrine LAIR est en charge de ce dossier.

b- VELO ELECTRIQUE (PNRG) :

Le Parc, lance en partenariat avec ERDF, une opération de prêt gratuit de son vélo à assistance électrique, pour les habitants d'une des 69 communes du Parc qui voudraient tester ce mode de locomotion. Cette information sera divulguée sur le site de la commune.

- c- L'association Underground Café (bus anglais) viendra s'installer pour la deuxième fois à Boulancourt pour une fin d'après-midi festive **le jeudi 30 mars de 16h00 à 19h00**. Ce bus socioculturel itinérant est un espace de rencontres et d'échanges et d'ateliers pour enfants. Un flyer sera distribué première quinzaine de mars. Il est demandé aussi que soit notifiée cette information dans les cahiers des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h05

Le Maire, Eric JAIRE